

CROASE

Conférence romande des écoles du CFC ASE

La Chaux-de-Fonds, le 30 mars 2009

SAVOIRSOCIAL
Plan de Formation
Eigerplatz 5
3007 Berne

Concerne: sondage plan de formation ASE

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis dans le courant du mois de février dernier le sondage relatif à l'adaptation du plan de formation des ASE ainsi que les objectifs visés par le comité de SAVOIRSOCIAL. Nous vous remercions d'avoir pris en considération les écoles de Suisse romande pour cette consultation.

En préambule, nous vous informons que les écoles professionnelles des cantons romands ont pris la décision d'apporter une réponse commune au sondage qui devrait être également approuvé par les services de formation professionnel de nos cantons respectifs ainsi que par la Conférence latine du postobligatoire. Tel est en effet le souhait des directions d'école qui constituent la CROASE.

Notre démarche s'est appuyée sur la prise de position du comité de SAVOIRSOCIAL du 16 décembre 2008 qui fixe les objectifs de l'adaptation du plan de formation en intégrant le travail déjà réalisé, par les écoles de Suisse romande qui a été présenté au comité de l'ortra le 24 novembre dernier et appuyé par ce dernier (cf: courrier du comité de SAVOIRSOCIAL du 12 décembre 2008, annexé).

Toutefois, en fonction de l'évolution de certains dossiers dans le champ du travail social, nous nous permettons d'apporter un éclairage différent quant aux conditions cadre de la révision partielle qui à notre sens devraient être revues pour assurer une parfaite cohérence de la révision.

De Triplex à CoRe

La commission réforme pour l'introduction à l'horizon 2011 de l'attestation de formation professionnelle d'aide en soins et accompagnement AFP va débiter tout prochainement ses travaux. Lors de sa première séance, le 3 avril 2009, elle aura à choisir la méthode pédagogique sur laquelle s'appuiera l'élaboration du plan de formation entre "Triplex" et "CoRe".

La nouvelle ordonnance du CFC d'assistant(e)s en soins et santé communautaire qui sera appliquée dès la prochaine année scolaire se base sur la méthode "CoRe". De ce fait, nous pressentons que la méthode qui sera retenue pour l'attestation sera identique à celle du CFC "santé".

En fonction des décisions prises, il nous apparaît comme indispensable que le CFC d'ASE suive la même logique méthodologique, soit "CoRe" ce qui serait parfaitement cohérent.

De plus, l'offre d'obtention du titre par la voie de la validation des acquis expérimentiels a débuté dans plusieurs cantons romands. Les modules complémentaires de formation seront élaborés selon une

orientation "compétences", méthode pédagogique parfaitement adaptées pour des adultes en formation.

Il nous paraît, dès lors, judicieux que le comité de SAVOIRSOCIAL prenne en considération cette évolution. Si la méthode "CoRe" était retenue, la révision du plan de formation ne serait plus partielle mais globale et prendrait plus de temps.

Remarques générales concernant le sondage

Objectifs

Tous les objectifs du plan de formation école ont été revisités en veillant aux points ci-dessous:

- suppression des objectifs concernant les soins.
- réduction du niveau d'exigences pour rester dans les compétences du secondaire II
- adaptation et formulation des termes selon la culture francophone.

Nous souhaitons également que le début de tous les objectifs par "– sait..... " soit supprimé pour mieux ancrer dans le cursus de formation la notion de compétences à acquérir par les apprentis.

Cours interentreprises

Dans le cadre de la révision du plan de formation, les objectifs des cours interentreprises doivent être précisés pour éviter les collusions avec les objectifs contenus dans le plan d'étude école et être axés sur la pratique.

Ordonnance

Nous proposons des modifications de certains articles de l'ordonnance à titre de simplification. Nous souhaitons abandonner la pondération des notes "école" qui n'est d'aucune valeur et n'a aucune incidence sur les résultats finaux.

Travail pratique

Nous sommes d'avis que le travail pratique assumé soit dans le cadre d'une formation duale que d'une formation en école soit également évalué et noté. La note du travail pratique doit également être constitutive de la note finale.

Il va de soi que notre conférence reste à votre entière disposition pour tout complément d'information en relation avec notre déléguée à la commission Réforme en la personne de Mme Claire Roelli.

Tout en vous remerciant de l'attention portée à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Jean-Pierre Tritten

